Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260619-19JUIN26_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 12 juin 2026	Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15**	**Etaient présents : Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DE LA FOREST, M. DINEL, Mme FRAY, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, M. LE BLANC, Mme LE TOQUIN, Mme MAROT, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : Myriam LUCAS à Pierre-Yann BRIQUE, Peggy NICOLAS à Benoit LE BLANC et Fabien ADELYS à Thierry CHAMAILLARD** **Absent n'ayant pas donné de pouvoir : /** **Secrétaire de séance : Solenn LE TOQUIN**
Numéro : **19JUIN26_09**	

Objet : Achat abri bus Brambuan

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir été saisi d'une demande de la part d'un administré résidant à Brambuan. Concernant l'installation d'un abri-bus situé Impasse des Pâtures, visant à sécuriser les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui empruntent les transports scolaires.

Il rappelle à l'assemblée que la commune a procédé, en fin d'année dernière, à l'acquisition de deux équipements similaires auprès de la société :

- SAS JMS CONCEPT, P.A. La Belle Alouette – 56800 GUILLAC
- Montant unitaire : 1 240,00 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un nouveau devis auprès de ce fournisseur et de l'autoriser à procéder à cet achat, sous réserve que les conditions tarifaires demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un devis pour l'acquisition d'un abri-bus au lieu-dit Brambuan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 22 juin 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD